

[Le centre-ville se végétalise : explications](#)

[Ville de Janzé](#)

Poussée de d'herbe sur le trottoir, massifs secs... La Ville de Janzé vous paraît moins bien entretenue ? On vous explique pourquoi.

Depuis le lundi 25 juillet 2022, **les mesures de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sont renforcées en Ille-et-Vilaine**. L'utilisation de l'eau est ainsi réglementée. Face à ces restrictions, la Ville de Janzé **ne peut pas utiliser, par exemple, sa balayeuse et son désherbeur thermique à eau chaude**. Le désherbage manuel a été priorisé aux abords des écoles et des équipements publics. À titre personnel, le désherbage manuel est possible. Rappelons que voir s'installer de la végétation spontanée en ville n'en fait aucunement une ville mal entretenue.

Par ailleurs, il est aussi **interdit d'arroser les jardinières, les bacs d'orangerie, les massifs et terrains de sport**. C'est pourquoi la ville a retiré les jardinières de plantes annuelles. Seuls les massifs ont résisté à la sécheresse. Le service espace public de la ville travaillera dès cet automne à concevoir des futurs massifs plus économes en eau.

Aussi afin de rendre la ville plus respirable lors d'épisode de canicule comme nous venons de traverser, il est essentiel de réintroduire la nature en ville et de créer des îlots de fraîcheurs. Des aménagements seront réalisés dans les prochains mois pour y répondre.

Face à la crise que nous traversons, économisons l'eau ensemble, en adoptant des gestes simples :

Je ne laisse pas couler l'eau

Je peux récupérer l'eau de rinçage et de cuisson des fruits et légumes

Je peux récupérer l'eau de pluie

Je peux diminuer le débit des sorties d'eau à l'aide d'un mousseur...